



Comité Exécutif de l'UCR FO - 24 et 25 novembre 2022

Résolution

Le Comité Exécutif de l'UCR FO réuni les 24 et 25 novembre 2022 à Paris a fait le point de la situation, en particulier celle des retraités.

Il réaffirme son accord avec les résolutions adoptées au Congrès confédéral de Rouen exprimant par la même l'unité de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE.

Il partage en particulier le contenu des résolutions de la CE Confédérale du 27 Octobre et du 24 novembre dernier.

1/ Non à la guerre, Retour à la paix

Le Comité exécutif de l'UCR FO fait siens les propos de la Confédération réaffirmant « sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, en Russie et ailleurs. Elle réaffirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent et œuvrent pour un retour à la paix et à la justice. C'est pourquoi elle se prononce pour un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des combats. »

2/ Augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux

Dans une situation qui voit l'inflation atteindre des sommets qu'on n'avait pas connu depuis plus de 40 ans, où les prix de l'énergie et des produits de consommation courante s'envolent, le Comité Exécutif réaffirme que le combat pour, pour le rattrapage des pertes subies, l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux est plus que jamais d'actualité.

Le Comité Exécutif rappelle sa revendication et l'indexation des pensions de retraite sur le salaire moyen.

Concernant les retraités, le Comité Exécutif rappelle en effet que la perte de leur pouvoir d'achat s'élève à près de 6% entre janvier 2017 et août 2022 et ce, malgré l'aumône de 4% accordée au 1er juillet 2022 et l'augmentation de 5,12% des retraites complémentaires obtenue grâce à l'action de nos représentants.

Cette perte est encore plus importante pour ceux qui ont subi l'augmentation de 25% de la CSG puisqu'elle s'élève à 7,2%, soit l'équivalent de 2,5 mois de pension.

Aussi, le Comité Exécutif invite toutes les UDR FO, toutes les sections fédérales de retraités à se mobiliser (conférence de presse, pétition, délégation...) pour obtenir un rattrapage des pertes subies en commençant par une augmentation des pensions à hauteur de l'inflation réelle dès le 1er janvier 2023.

3/ Défendre la protection sociale collective

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) qui a été adopté via l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution ne répond pas aux besoins énormes révélés par la crise sanitaire liée au COVID. En effet, l'Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) 2023 s'établit à 244,1 milliards d'euros, ce qui est présenté par le Gouvernement comme une augmentation de 3,7 % par rapport à 2022. Pour le Comité exécutif, cette présentation est mensongère puisque l'ONDAM 2022 s'élevait à 245,9 milliards d'euros y compris les dépenses liées à la pandémie de Covid qui relèvent en fait de l'État.

Par ailleurs, l'ONDAM 2023 s'avère nettement en retrait par rapport à l'inflation d'autant qu'il n'intègre pas les dépenses nouvelles que sont les revalorisations de la fonction publique hospitalière. Pour le Comité Exécutif, ce PLFSS va se traduire par un nouvel affaiblissement de notre système de santé.

Mais surtout, ce PLFSS confirme l'orientation prise depuis plusieurs années qui se traduit de plus en plus par l'étatisation de la Sécurité sociale.

Pour FO, il faut rétablir les cotisations sur la masse salariale en lieu et place de la CSG, annuler le financement par la TVA et supprimer les exonérations patronales.

Le Comité Exécutif réclame la défiscalisation des cotisations des complémentaires santé pour tous sous forme de crédit d'impôt.

4/ CNAV et CARSAT : Pour l'embauche massive et immédiate de personnel

Le Comité Exécutif dénonce les retards de plus en plus nombreux dans le traitement des dossiers de retraite dans les CARSAT qui aboutit à ce que des retraités se retrouvent sans ressources durant parfois plusieurs mois.

Pour le Comité Exécutif, la principale raison de ces dysfonctionnements réside essentiellement dans le fait que 1 000 postes d'employés et de cadres dans la branche vieillesse ont été supprimés par les contrats d'objectifs et de gestions, alors même que le nombre de demandes de départ en retraite augmente chaque année au minimum de 3%.

Le Comité Exécutif exige la création de tous les postes pérennes en CDI, nécessaires au bon fonctionnement de la CNAV et des CARSAT.

5/ Grand âge et perte d'autonomie

Le Comité Exécutif constate que, concernant le grand âge et la perte d'autonomie, le PLFSS ne répond absolument pas aux attentes des personnes âgées et des personnels du secteur.

En effet, il ne prévoit que 3000 soignants supplémentaires soit à peine ½ poste par EHPAD et 4000 places nouvelles de soins infirmiers à domicile alors même que la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) considère qu'il faudrait former 350.000 professionnels d'ici 2025 dont plus de 92.000 à créer et 200.000 à renouveler du fait notamment des départs en retraite.

Face à la tentative du gouvernement d'associer les organisations syndicales à l'opération « La fabrique du bien vieillir » (CNR) pour ne pas répondre aux revendications urgentes, plus que jamais le Comité Exécutif estime indispensable la mobilisation de l'UCR avec toutes les structures de la Confédération concernées pour obtenir :

- 1 agent par résident dans les EHPAD
- La construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population
- La création de 100.000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail

Le CE mandate le BN pour prendre tous les contacts nécessaires avec les acteurs du secteur

Le CE rappelle sa revendication de la suppression de la 5ème branche, et la prise en charge de la dépendance par l'Assurance-Maladie.

6/ Réforme des retraites : Si pour le gouvernement il s'agit de la mère des réformes, pour FO il s'agit de la mère des batailles

Face à l'obstination du Président de la République et de son gouvernement de remettre en cause notre système de retraite obtenu grâce aux combats et aux sacrifices de nos aînés, le Comité Exécutif de l'UCR FO invite toutes les UDR FO, toutes les sections fédérales de retraités à se tenir prêtes à répondre aux appels de la Confédération pour construire le rapport de force indispensable pour s'opposer au recul de l'âge légal de départ à la retraite et/ou à l'allongement de la durée de cotisations et de remise en cause des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires.

Le Comité Exécutif considère que le transfert des cotisations AGIRC ARRCO vers l'URSSAF voulu par le gouvernement constitue une remise en cause du paritarisme et un véritable racket ouvrant la porte à l'instauration d'un régime unique géré par l'État avec toutes les conséquences néfastes que cela pourrait avoir y compris pour les retraités actuels. Le CE exige le retrait définitif de cette mesure.

Avec la Commission exécutive confédérale FO, réunie le 24 novembre, l'UCR FO « condamne avec la plus grande fermeté le projet de réduction drastique des droits des demandeurs d'emploi présenté par le ministre du Travail »

7 : Défendre les libertés syndicales

Avec la CE confédérale, le Comité Exécutif estime très important dans le contexte actuel de renouveler « son exigence que soient rétablis tous les droits et libertés syndicales, elle n'acceptera en particulier aucune remise en cause de la liberté de manifester et du droit de grève ».

8/ Unité d'action et développement de l'UCR FO

Le Comité exécutif rappelle son attachement à l'unité d'action dès lors que celle-ci repose sur une position commune concernant les revendications et les moyens de les faire aboutir.

En ce sens, il se félicite du travail effectué par l'UCR FO dans le cadre du groupe des 9 en particulier sur la question du pouvoir d'achat et sur le PLFSS.

Il invite toutes les UDR FO et toutes les sections fédérales à continuer à agir en ce sens en ayant à l'esprit, comme le rappelle la Confédération, qu'« une succession de journées « saute-mouton » ne peut pas constituer une réponse efficace et mobilisatrice et est facteur d'éparpillement des forces. » ne permettant pas de faire aboutir les revendications.

Sur ces orientations, le Comité Exécutif considère que, dans le respect des prérogatives de chacune des structures qui composent l'UCR FO, le renforcement de notre organisation est une tâche de tous les instants : « Retraité un jour, Syndiqué toujours ! »

Votée à l'unanimité